

MYSTORY FORMATION

LIVRET D'ACCUEIL

Bienvenue !



MYSTORY

Centre de formation FLE · Centre d'examen TEF IRN
mystoryformation.fr

TOUT D'ABORD,

Merci

DE NOUS ACCORDER VOTRE CONFIANCE !

MYSTORY est fier de vous accompagner dans le cadre de votre projet de formation.

Ce livret d'accueil vous donne toutes les informations pratiques sur notre centre, le déroulement de votre formation, vos droits et vos obligations en tant qu'apprenant — pour suivre votre parcours dans les meilleures conditions.

Nous mettons tout en œuvre pour que votre formation corresponde à vos attentes et vous donne entière satisfaction.

Nous vous souhaitons une très bonne formation !

***L'Équipe* MYSTORY**

NOTRE HISTOIRE

depuis 2022

MYSTORY est devenu un acteur reconnu de la formation pour adultes grâce à une méthode fondée sur l'humain et l'écoute. Nous proposons des cours adaptés aux attentes professionnelles comme aux besoins des particuliers, avec des parcours sur mesure et personnalisés.

NOS MISSIONS

Le Centre de Formation MYSTORY est dédié à l'enseignement du **français langue étrangère (FLE)**. Nous nous engageons à offrir une éducation de qualité, adaptée aux besoins de chaque apprenant.

Notre mission est de **promouvoir l'apprentissage du français** grâce à des programmes innovants et personnalisés. En partenariat avec Le Français des Affaires (CCI Paris Île-de-France), nous sommes également **centre d'examen TEF** : vous pouvez certifier votre niveau de français directement dans notre centre et ouvrir de nouvelles opportunités professionnelles et personnelles.

Rejoindre MYSTORY, c'est choisir un parcours d'apprentissage **dynamique** et **enrichissant**, encadré par une équipe passionnée qui vous accompagne jusqu'à votre objectif.

556

stagiaires formés
par notre centre

95 %

de stagiaires
satisfaits

90 %

de réussite
à l'examen

4,9/5

500 avis
clients

Chiffres mis à jour — juillet 2026

NOS CERTIFICATIONS ET PARTENARIATS

CERTIFICATION TEF IRN — RS6775



Test d'Évaluation de Français — Intégration,

Résidence, Nationalité. Certificateur : CCI Paris Île-de-France / Le Français des Affaires. Évalue le français du niveau A1 au niveau B2 (CECRL).

MYSTORY est **centre d'examen TEF** : formation et passage de l'examen au même endroit, dans notre centre de Gagny.

VOTRE DÉMARCHÉ	TEF IRN	EXAMEN CIVIQUE
Carte de séjour pluriannuelle	A2	mention CSP
Carte de résident (10 ans)	B1	mention CR
Naturalisation (nationalité française)	B2	mention NAT

Résultats TEF IRN sous 10 à 15 jours (coffre-fort numérique CCI) · validité 2 ans. Examen civique : résultats sous 3 jours · validité à vie.

CERTIFICATION LEVELTEL FLE — RS6427



Communiquer en français dans un contexte professionnel.

Pour le français langue étrangère à visée professionnelle — programmes adaptés du niveau A1+ au niveau C1.

NOS PLATEFORMES PARTENAIRES

Pour maximiser la réussite de nos stagiaires, MYSTORY est partenaire de plateformes d'entraînement en ligne : **PassTonTEF.fr** (entraînement TEF), **PrepCivique.fr** (entraînement à l'examen civique) et **PrepMyFuture**. Vous vous entraînez en autonomie, en complément de votre formation ou avant votre examen.

NOTRE OFFRE DE FORMATION

- **Français langue étrangère — Intégration, Résidence et Nationalité** · Certification TEF IRN (RS6775, éligible CPF) · tous niveaux, du débutant à l'avancé.
- **Français langue étrangère à visée professionnelle** · Certification LEVELTEL FLE (RS6427, éligible CPF).
- **Examen civique** — passage dans notre centre (obligatoire depuis 2026 ; mention **CSP**, **CR** ou **NAT** selon votre démarche).

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Arudhan NATKUNASINGAM

Président de MYSTORY

Directeur

Neyutha

PATHMANESAN

**Responsable pédagogique
& qualité**

Formatrice FLE

Sofinnisha R. BASHEER

Formatrice FLE

Tasmiya BASHIR

Secrétariat

Administration & suivi

Sathursana

NATKUNASINGAM

**Développement
commercial**

Accueil & accompagnement

Nishana

PATHMANESAN

**Communication &
marketing**

Lavana (Queeness) ·

IFIE Formation

Formateurs indépendants

Le nom et les coordonnées de votre formateur ou formatrice figurent sur votre convocation.

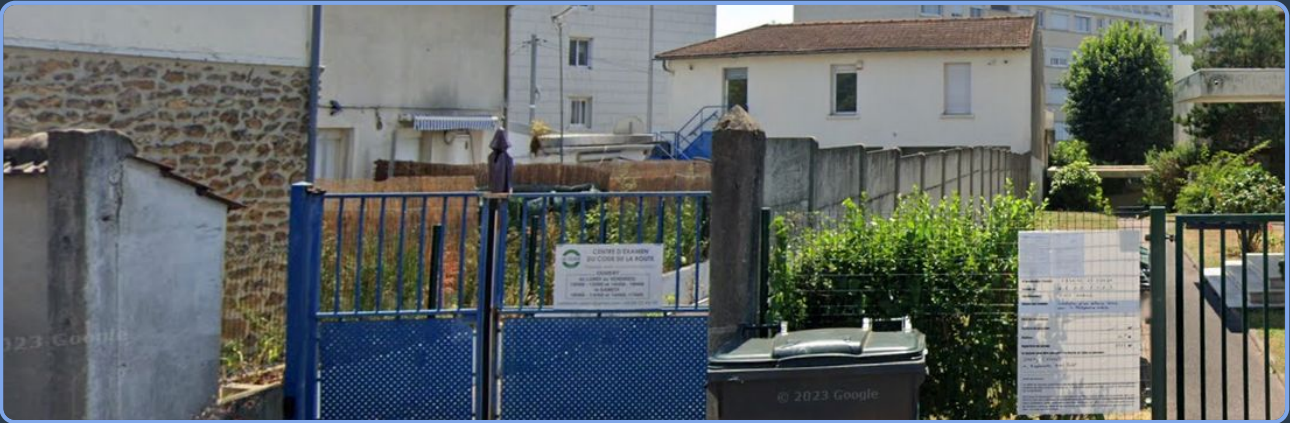
VOS INTERLOCUTEURS

- **Question administrative, convention, convocation** → secrétariat ·
contact@mystoryformation.fr
- **Question pédagogique, niveau, progression** → votre formatrice / la responsable
pédagogique
- **Réclamation ou difficulté** → contact@mystoryformation.fr — nous recherchons une
solution corrective rapide

NOTRE ENGAGEMENT QUALITÉ

MYSTORY Formation est **certifié Qualiopi depuis janvier 2022** au titre de la catégorie « Actions de formation ». Cette certification atteste d'une qualité renforcée de nos formations et prestations. Nos formations préparent à des **certifications enregistrées au Répertoire Spécifique de France Compétences** (TEF IRN RS6775 · LEVELTEL RS6427), éligibles au CPF.

L'ACCÈS AU CENTRE



ADRESSE

**3 bis avenue de Gagny
93220 GAGNY**

Portail bleu · interphone « MYSTORY » · lieu de formation et d'examen

HORAIRES

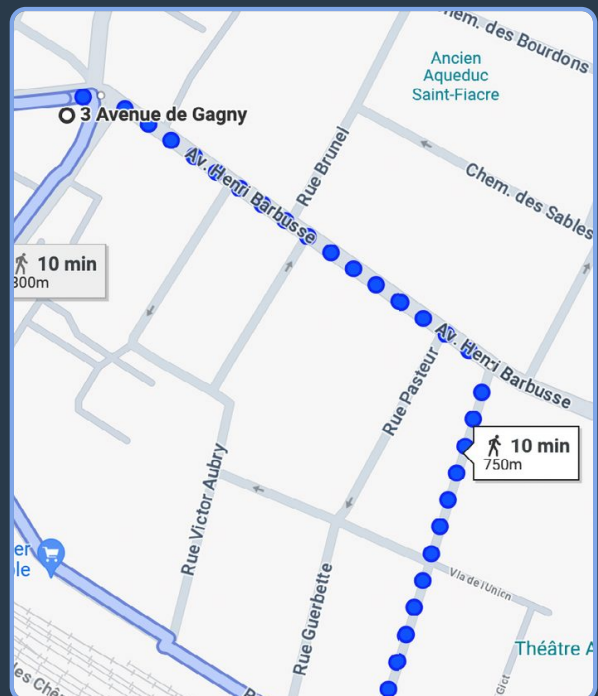
Du lundi au samedi

9h30 - 17h30 (pause 13h - 14h)

06 81 43 16 54 (tél & WhatsApp)

contact@mystoryformation.fr

mystoryformation.fr



Itinéraire à pied depuis la gare de Gagny (~10 min)

EN TRANSPORTS EN COMMUN

RER E — gare de Gagny, puis 10 min à pied jusqu'au centre.

EN VOITURE

Autoroute A3 — sortie Le Raincy / Villemomble.

Parking gratuit sur place.

POINT D'INSCRIPTION — SARCELLES

18 avenue du 8 Mai 1945, 95200 Sarcelles

Du lundi au samedi · **9h - 17h** (pause 13h - 14h)

BON À SAVOIR

Vous pouvez vous inscrire à Sarcelles ; les formations et les examens se déroulent à **Gagny** — l'adresse exacte figure sur votre convocation.

NOS SALLES DE FORMATION

Nos formations ont lieu dans nos salles à Gagny : petits groupes, casques audio et postes dédiés aux examens blancs, pour travailler les quatre épreuves (compréhension et expression, écrites et orales).



ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

En qualité d'établissement recevant du public (ERP), nous respectons les dispositions d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Nos formations s'adaptent aux demandes spécifiques : contactez notre référent handicap à **contact@mystoryformation.fr** dès l'inscription. Lorsque l'adaptation s'avère impossible, nous vous réorientons vers un organisme approprié.

VOTRE PARCOURS DE FORMATION

● 1 • Test de positionnement (initial)

Avant le début de la formation, un test évalue votre niveau (compréhension et expression, écrites et orales) et détermine le nombre d'heures conseillé et le niveau visé.

● 2 • Contractualisation

Vous recevez votre convention de formation (signature électronique), le programme, le règlement intérieur, le planning et votre convocation.

● 3 • Votre formation

Cours en présentiel à Gagny, en petits groupes ou en individuel, animés par une formatrice en face à face. Créneaux : matin 9h30 - 12h30 ou après-midi 14h - 17h. À chaque venue, vous signez la feuille d'émargement (avec votre formatrice).

● 4 • Examens blancs & suivi

Des examens blancs corrigés jalonnent votre progression ; votre formatrice suit vos acquis tout au long du parcours.

● 5 • Test final & évaluation

En fin de parcours, un test final mesure votre progression (cohérence niveau d'entrée → niveau visé → niveau atteint), suivi du passage de votre certification (TEF IRN, LEVELTEL...) — obligatoire notamment en cas de mobilisation du CPF.

● 6 • Attestation & certificat

Vous recevez votre attestation de fin de formation (nominative — conservez-la précieusement) ; le certificat de réalisation est établi par le centre.

● 7 • Votre avis compte

Un questionnaire de satisfaction vous est adressé à chaud, puis à froid (3 mois) : il alimente notre démarche qualité Qualiopi.

LE FINANCEMENT DE VOTRE FORMATION

- **CPF** (MonCompteFormation) : plafond de prise en charge 1 500 € ; une participation forfaitaire (~150 € en 2026, révisable) reste due sauf demandeur d'emploi ou abondement ; tout reste à charge est signalé et accepté avant l'entrée en formation. Délai d'accès : au moins 11 jours ouvrés entre la validation de la commande et le premier cours. Rétractation : 14 jours.
- **France Travail** (demandeurs d'emploi) et **OPCO** (salariés / entreprises).
- **Financement personnel** : comptant, 3x ou 4x sans frais, 10x avec étude de dossier. Rétractation : 10 jours.

LES DEVOIRS DE L'APPRENANT

Vos obligations

1 VOS HORAIRES DE FORMATION

Nos horaires sont flexibles : nous nous adaptons à vos disponibilités, en semaine et le samedi, sur les créneaux du matin (9h30 - 12h30) et de l'après-midi (14h - 17h).

2 LA CONVENTION DE FORMATION

Votre convention vous est envoyée par mail (signature électronique) ou remise en main propre, accompagnée du programme, du règlement intérieur et du planning. Assurez-vous de l'avoir signée **avant de débiter votre formation**.

3 LA CONVOCATION

Votre convocation, adressée par mail, indique le titre de la formation, les dates et horaires de vos sessions, le lieu (Gagny) et le nom de votre formatrice. Pensez à vérifier régulièrement vos mails.

4 VOTRE PRÉSENCE ET ASSIDUITÉ

Vous devez être présent(e) aux horaires indiqués sur votre convocation. En cas de retard, prévenez votre formatrice par téléphone. En cas d'absence ou d'imprévu, prévenez impérativement au moins **48 h avant pour un cours individuel** et **24 h avant pour un cours collectif**. À chaque venue, vous signez la feuille d'émargement : seules les heures réellement effectuées et émargées sont comptabilisées.

△ **En cas d'absence non prévenue dans les délais, la séance programmée pourra être décomptée de votre forfait (financement personnel). Pour les formations CPF, seules les heures réellement réalisées et émargées sont facturées.**

5 LE DÉROULÉ DE LA FORMATION

Votre formation commence par un **test initial** (positionnement) et se termine par un **test final** puis le passage de votre certification. Ces évaluations sont obligatoires, notamment en cas de mobilisation de votre CPF : elles valident l'acquisition de vos connaissances.

6 ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

À l'issue de la formation, votre attestation nominative vous est adressée par mail : intitulé de la formation, nombre d'heures effectué, objectifs et résultat de votre évaluation. Conservez-la précieusement.

7 ÉVALUATION DE VOTRE SATISFACTION

Un questionnaire de satisfaction vous est adressé par mail (préparation, organisation, déroulement, contenu). Nous prenons en compte tout dysfonctionnement et recherchons une solution corrective. Vos avis nous aident aussi à progresser : contact@mystoryformation.fr.

INFOS PRATIQUES AUTOUR DU CENTRE

RESTAURATION

Nous ne proposons pas de restauration sur place ; vous trouverez boulangeries, restaurants et cafés à quelques minutes du centre :



Farfalla

Burgers et pâtes

170 Grand Rue, 93250
Villemombre



Au Bureau

Pub brasserie

5 rond-point Thiers, 93340 Le
Raincy



Subway

Sandwichs

13-15 place de la Gare, 93250
Villemombre

HÉBERGEMENT



Ibis Budget

à partir de 58 € la nuit

ZAC La Garenne, 14 all. du
Plateau, 93250 Villemombre · 08
92 68 05 71



Première Classe

à partir de 64 € la nuit

ZAC de Nanteuil, 3 rue de
Lisbonne, 93110 Rosny-sous-Bois
· 01 48 94 07 56



Hôtel Vauban

à partir de 66 € la nuit

55 av. Aristide Briand, 93190
Livry-Gargan · 01 43 81 12 78

VOS DONNÉES & VOS DROITS

- **RGPD** : vos données servent uniquement à la gestion de votre formation et de vos examens ; elles sont conservées 5 ans (obligations légales) puis supprimées. Droits d'accès, de rectification et d'effacement : **contact@mystoryformation.fr**.
- **Réclamation** : écrivez-nous à contact@mystoryformation.fr — chaque réclamation est tracée et traitée dans notre démarche qualité.
- **Médiation de la consommation** : après réclamation écrite restée sans solution, vous pouvez saisir gratuitement le médiateur **CM2C** (cm2c.net).

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

OBJET

Article 1

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3, L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires, pour la durée intégrale de la formation suivie, et a vocation à préciser :

- les mesures relatives à l'hygiène et à la sécurité ;
- l'organisation des formations ;
- les règles disciplinaires et la nature des sanctions applicables au stagiaire.

HORAIRES — ABSENCES ET RETARDS

Article 2

Les horaires de stage sont fixés par la Direction ou par le formateur et portés à la connaissance des stagiaires par voie d'affichage ou à l'occasion de la remise du programme. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires sous peine de l'application des dispositions suivantes :

- en cas d'absence ou de retard, les stagiaires doivent avertir le formateur ou le secrétariat de MYSTORY et s'en justifier ; ils ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage, sauf circonstances exceptionnelles précisées par la Direction ou le formateur ;
- lorsque les stagiaires sont des salariés en formation dans le cadre du plan de formation, MYSTORY informe préalablement l'entreprise de ces absences.

Toute absence ou retard non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires.

DISCIPLINE

Article 3

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- d'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux de l'organisme ;
- de se présenter aux formations en état d'ébriété ;
- de fumer ou de vapoter dans les locaux ;
- de modifier les supports de formation ;
- de modifier les réglages des paramètres de l'ordinateur ;
- d'utiliser leur téléphone portable durant les sessions sans consentement du professeur ;
- d'emporter tout objet sans autorisation écrite.

Article 4

Sauf autorisation particulière de la direction de l'organisme de formation, l'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l'activité de formation. Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié ; l'utilisation du matériel à des fins personnelles est interdite. À la fin de la formation, le stagiaire restitue tout matériel et document appartenant à l'organisme, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation.

Article 5

MYSTORY décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans les locaux (salles de cours, ateliers, locaux administratifs, parcs de stationnement, vestiaires...).

HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Article 6

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. Les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires. Lorsque la formation a lieu sur le site de l'entreprise, les consignes applicables sont celles de l'entreprise.

Article 7

Les consignes d'incendie, notamment le plan de localisation des extincteurs et des issues de secours, sont affichées dans les locaux de manière à être connues de tous les stagiaires. En cas d'alerte, le stagiaire cesse toute activité de formation et suit dans le calme les instructions du représentant habilité de l'organisme ou des services de secours.

Article 8

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré au responsable de l'organisme. Conformément à l'article R.6342-3 du Code du travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve dans l'organisme, ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable du centre auprès de la caisse de sécurité sociale.

Article 9

L'accès aux locaux de MYSTORY est uniquement réservé au stagiaire pour suivre sa formation. Sauf autorisation expresse de la direction, le stagiaire ne peut y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme.

SANCTIONS

Article 10

Tout manquement du stagiaire à l'une des prescriptions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction. Constitue une sanction, au sens de l'article R.6352-3 du Code du travail, toute mesure autre que les observations verbales, prise par le responsable de l'organisme ou son représentant à la suite d'un agissement du stagiaire considéré comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit.

Tout agissement considéré comme fautif pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une des sanctions suivantes, par ordre croissant d'importance :

- avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ;
- exclusion temporaire ou définitive de la formation.

PROCÉDURES DISCIPLINAIRES

Article 11

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans qu'il soit informé, dans le même temps et par écrit, des griefs retenus contre lui. Lorsque l'organisme envisage une sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise contre décharge, en indiquant l'objet, la date, l'heure et le lieu de l'entretien — sauf si la sanction envisagée n'a pas d'incidence sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme. Le motif de la sanction envisagée lui est indiqué : il peut alors donner toute explication ou justification des faits reprochés.

Lorsqu'une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat est considérée comme indispensable, aucune sanction définitive relative à l'agissement fautif à l'origine de cette exclusion ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été préalablement informé des griefs retenus contre lui.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien. Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée (lettre recommandée ou remise contre décharge). MYSTORY informe éventuellement l'employeur et l'organisme paritaire prenant en charge les frais de formation de la sanction prise.

REPRÉSENTATION DES STAGIAIRES

Article 12

Si la durée de la formation excède 500 heures, il est procédé simultanément à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au scrutin uninominal à deux tours : tous les stagiaires sont électeurs et éligibles ; le scrutin a lieu pendant les heures de formation, au plus tôt 20 heures et au plus tard 40 heures après le début du stage ; le responsable de l'organisme organise le scrutin et adresse un procès-verbal de carence au Préfet de région lorsque la représentation ne peut être assurée ; les délégués sont élus pour la durée du stage.

UN EXEMPLAIRE DU PRÉSENT RÈGLEMENT EST REMIS À CHAQUE STAGIAIRE AVANT TOUTE INSCRIPTION DÉFINITIVE.



Centre de formation FLE · Centre d'examen TEF IRN

**GAGNY · FORMATION &
EXAMEN**

3 bis avenue de Gagny
93220 Gagny
Lun-sam 9h30 - 17h30

**SARCELLES · POINT
D'INSCRIPTION**

18 avenue du 8 Mai 1945
95200 Sarcelles
Lun-sam 9h - 17h

**ROSNY-SOUS-BOIS ·
BIENTÔT**

46 bis rue d'Estienne d'Orves
93110 Rosny-sous-Bois
Ouverture prochainement —
centre de formation &
d'examen

06 81 43 16 54 · contact@mystoryformation.fr · mystoryformation.fr

MYSTORY — SASU au capital de 1 000 € · SIRET 913 423 083 00017 · APE 8559A · N° de
déclaration d'activité 11756521775 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État) · Certifié
Qualiopi (Actions de formation) · TVA non applicable, art. 261-4-4 a du CGI